



DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE MONTMOTIER

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune Montmotier

se réunira, en séance ordinaire le 06 septembre 2024, à 15 heures 00.

Objet de la réunion

- RODP 2024 (orange réseaux)
 - Souscription à une offre de prêt pour la réfection du chemin du petit étang
 - Recensement 2025: autorisation de désignation du coordonnateur communal et de recrutement d'un agent recenseur et détermination de sa rémunération.
 - Autorisation de passage d'un itinéraire de randonnée à vélo sur le territoire communal.
 - Proposition de conventionnement avec le CDG 88 pour la réalisation document unique d'évaluation des risques professionnels (obligatoire depuis 2001).
 - Proposition d'achat d'une sirène d'alerte de la population (dans le cadre du plan de sauvegarde).
 - Fonds de concours CAE: proposition de demande d'une aide à hauteur de 50% pour la réalisation et la mise en œuvre du plan de sauvegarde communal et de la mise en LED de l'éclairage public.
 - Adressage: présentation et validation des création des nouvelles rues et place. Proposition de prise en charge par la commune des pancartes et numérotations.
 - Proposition de remboursement de frais kilométriques des agents.
- Questions diverses :
- coupe Douglas

Fait à Montmotier, le 30 août 2024

Jean-Pierre POIROT, Maire



A handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Poirot', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the official seal.